



Séance du 18/12/2024  
**Délibération N°181224/10**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	36
Excusés :	3
Pouvoirs : ...	8
<b>Votants : ...</b>	<b>44</b>
- dont « pour »: ...	44
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

**Le 18 décembre 2024 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 12 décembre 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à SAINT AGNET**.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, , LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, CAZABAN Yves SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, AZIDROU Jean Louis, MARQUE Michel, LABORDE Benoit,

Excusés : DUBOSC Sonia, DARRIEUMERLOU Nathalie, SAINT GERMAIN Dominique,

Pouvoirs : BARON Chrystelle à LAFFITAU Corinne, POMIES Claude à LAGRAVE Xavier, MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe, MARTIN Didier à ASSIBAT Marie, GACHIE Florence à MARTI Jérémy, DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric, CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert, LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,



**Objet : Médiathèque : adhésion au réseau de lecture publique par convention triennale avec le Conseil Départemental des Landes**

M. le président rappelle que la Communauté de Communes a compétence pour organiser la lecture publique sur son territoire. Par ailleurs, les Départements se sont vu confier le développement de la lecture publique, par la gestion des bibliothèques départementales de prêt.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental des Landes a adopté, par délibération, un règlement départemental d'aide au développement des bibliothèques et des médiathèques de proximité du réseau départemental de lecture publique.

Il convient de renouveler l'adhésion à la convention définissant les engagements réciproques des parties pour la réalisation d'objectifs précis contribuant au développement de la lecture publique sur le territoire de la collectivité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTEIRE**

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE**

**APPROUVE** le renouvellement d'adhésion à ladite convention triennale.

**AUTORISE** M. le Président à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le président  
Philippe BRETHERS